

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 29 juillet 2026

SÉCHERESSE EN MOSELLE : L'OUEST DU DÉPARTEMENT PLACÉ EN ALERTE RENFORCÉE FEU DE FORÊT : ACTIVATION DU DEGRÉ DE DANGER SÉVÈRE

Compte-tenu de la situation hydrologique et météorologique, le préfet de la Moselle renforce les mesures de restriction pour assurer la préservation de la ressource en eau potable au bénéfice de la santé, de la salubrité publique et de la préservation de de l'écosystème aquatique.

Depuis le 15 juillet, le département de la Moselle est en alerte sécheresse. Malgré quelques épisodes pluvieux, la dégradation de la situation hydrologique s'accroît. Les cours d'eau et les nappes phréatiques atteignent des niveaux nettement inférieurs aux normales saisonnières. De nombreux cours d'eau sont à sec. Les déficits de pluies depuis plusieurs mois, accentués par les périodes de canicule et les prévisions météorologiques ne laissent pas envisager d'amélioration sensible dans les prochains jours.

Face à ce constat, Pascal Bolot, préfet de la Moselle, a décidé de placer l'ouest du département en alerte renforcée. Cela concerne les zones « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » et « Moselle amont et Meurthe ».

Ce passage au niveau d'ALERTE RENFORCÉE fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de restriction des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.